

**DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LES PLANS D'AMENAGEMENT DES FORETS TERRITORIALES
DE SANTA MARIA SICHE ET DE VERU**

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 8 février 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
VU le Code forestier, livre II, titre 1^{er}, chapitre II,
SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
SUR rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
SUR rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE les aménagements forestiers des forêts territoriales de Santa Maria Sichè et de Veru.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI